



# PRÉFET DU CALVADOS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Arrêt temporaire d'activité d'une entreprise  
intervenant sur un chantier de réhabilitation  
pour des faits de travail illégal

Caen, le 17/03/2022

Le 22 février 2022, une opération de contrôle dans le cadre de la lutte contre le travail illégal a été menée sur la commune de Saint-Crespin.

Les agents de l'URSSAF de Normandie, et de l'Unité de Contrôle et Lutte contre le Travail Illégal, sont intervenus au sein du chantier de réhabilitation d'une maison individuelle de l'entreprise parisienne KRISTBAT CONCEPT, route de la Thillaye à Saint-Crespin, où il a été découvert la présence de salariés étrangers non déclarés d'origine moldave.

Sept d'entre eux n'ont pas fait l'objet d'une déclaration préalable à l'embauche prévue par le code du travail et n'étaient pas détenteurs d'un titre les autorisant à exercer une activité professionnelle en France.

Il a également été relevé que les conditions d'hébergement des employés non déclarés étaient inadéquates en raison de manquements graves à la sécurité, à la salubrité et à l'hygiène.

La gravité de ces différentes infractions au code du travail, a conduit le préfet du Calvados à ordonner immédiatement la suspension temporaire d'activité de l'entreprise sur ce chantier, pour trois mois.